

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 66/15/SPCG créant une Inspection territoriale des Affaires administratives .

n° 66/15/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
9 février 1966

Numéro JO
n° 3 du 01/03/1966

Date du numéro
1 mars 1966

TEXTE INTÉGRAL

Il est créé une Inspection territoriale des Affaires administrative à la disposition du Président du Conseil de Gouvernement L'Inspecteur des Affaires administratives pourra être chargé de toutes missions d'inspection des Services territoriaux tant au chef-lieu que dans les cercles, ainsi que de toutes études qu'il pourra être jugé utile de lui confier. L'Inspecteur des Affaires administratives figure parmi les chefs de service mentionnés aux articles 17 et 20 de l'arrêté n° 65/93/SPCG du 10 juin 1965.